

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE

 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
 ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

 REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

 COMMUNE DE MENGUEME

 SECRETARIAT GENERAL

 BP : 57 MBALMAYO
 Tel : 676 13 15 74



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE - WORK - FATHERLAND

 MINISTRY OF DECENTRALIZATIO
 AND LOCAL DEVELOPMENT

 CENTER REGION

 NYONG AND SO'O DIVISION

 MENGUEME COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

 PO BOX: 57 MBALMAYO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/C-MENGUEME/CIPM/2025 DU 29/12/2025, POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF DE 12,00 ml AU PK 6 + 375 SUR LE TRONCON DE ROUTE ENTRÉE YENESSI (INTER N2) - CARREFOUR NKOL BENEBALOT - CHEFFERIE YENESSI - CARREFOUR FALASSI (INTER N2), DANS L'ARRONDISSEMENT DE MENGUEME, DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, RÉGION DU CENTRE.

PROGRAMME FONDS ROUTIER EXERCICE 2026

Additif n°01

- 1- La possession en propre ou en location des matériels prioritaires est évaluée à la fois comme critère éliminatoire et critère essentiel, en violation du point 15.1 de l'AAO-type des marchés des travaux qui précise qu'un critère ne peut être à la fois essentiel et éliminatoire.

Dans l'avis en Français, en Anglais et dans le RPAO
 Au lieu de :

16.1 Critères d'évaluation des offres :

A. Critères éliminatoires :

a. Offre technique

- Non inscription du Conducteur des Travaux à l'ONIGC ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas obtenu au moins un total de **18 critères** sur l'ensemble des **24 critères essentiels soit 75%**;
- Non justification de la possession en propre ou en location de l'un des matériels prioritaires suivants :
 - Une niveleuse supplémentaire en plus du minimum prioritaire;
 - Un compacteur;
 - Un camion-benne supplémentaire en plus du minimum prioritaire ;
 - Un camion-citerne à eau ;
 - Un bulldozer ;
 - Une Pelle chargeuse ;
 - Une Tractopelle ;
 - Un finisher enrobé ;
 - Gravillonneur ;
 - Un véhicule de liaison pick-up ;
 - Une Bétonnière ;
 - Une Moto pompe ;
 - Un Compacteur manuel ou plaque vibrante ;
 - Un Groupe électrogène ;
 - Le Matériel géotechnique (densitomètre, moule protor, dames proctor, balances, serie de tamis).

16.1 Criteria for the evaluation of offers:

A. Elimination criteria:

B. Technical offer

- Non-registration of the Work Supervisor at ONIGC;
- False declaration or falsified document;
- Not having obtained at least a total of **18 criteria** out of all **24 essential criteria, i.e. 75%**;
- No justification for own or leased possession of any of the following priority equipment:
 - An additional grader in addition to the minimum priority;
 - A compactor;
 - An additional dump truck in addition to the minimum priority;
 - A water tank truck;
 - A bulldozer;

- A loading shovel;
- A Backhoe;
- A coated finisher;
- Gravel Worker;
- A liaison pick-up vehicle;
- A Concrete Mixer;
- A Motorcycle pump;
- A manual compactor or vibrating plate;
- A generator;
- The geotechnical equipment (densitometer, mold proctor, dames proctor, scales, series of sieves).

Lire plutôt :

16.1 Critères d'évaluation des offres :

A.Critères éliminatoires :

b. Offre technique

- Non inscription du Conducteur des Travaux à l'ONIGC ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas obtenu au moins un total de **18 critères** sur l'ensemble des **24 critères essentiels soit 75%**;

1. Criteria for the evaluation of offers:

A.Elimination criteria:

b. Technical offer

- Non-registration of the Work Supervisor at ONIGC;
- False declaration or falsified document;
- Not having obtained at least a total of **18 criteria** out of all **24 essential criteria**, i.e. **75%**;

2- La désignation du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics comme destinataire des recours aux étapes d'ouverture des plis et d'attribution, en marge de disposition des articles 173 et 175 du Code des Marchés Publics qui consacrent le Comité de l'Examen des Recours à cet effet ;

Dans le RGAO

Au lieu de :

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés publics.

Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Lire plutôt :

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Comité Chargé de l'examen des Recours.

Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Comité Chargé de l'examen des Recours avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

3- L'organisme chargé de la régulation n'est pas le destinataire des copies des Ordres de service dans le CCAP, en violation des prescriptions de point 12.1 du CCAP-type des Marchés des Travaux ;

Dans le CCAP

Au lieu de

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage après visa de l'Administrateur du Fonds Routier et notifié au Cocontractant par le Chef de service du marché avec copie, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au DD/MAP/NS.

Lire plutôt :

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage après visa de l'Administrateur du Fonds Routier et notifié au Cocontractant par le Chef de service du marché avec copie, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur, à l'Organisme Chargé de la Régulation et au DD/MAP/NS.

- 4- Le visa préalable du MINMAP n'est pas prévu sur le décompte général et définitif, en écart des dispositions de l'article 47(1-f) du Code susmentionné ;

Dans le CCAP

Au lieu de

ARTICLE 26 : DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

26.1 Dans le délai d'un (01) mois suivant la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant, le Maître d'Ouvrage et le Représentant du MINMAP. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

Lire plutôt :

ARTICLE 26 : DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

26.1 Dans le délai d'un (01) mois suivant la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant, le Maître d'Ouvrage et le Représentant du MINMAP. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

La transmission du décompte général et définitif ou de la dernière facture à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant

- 5- Le nombre d'exemplaires du marché à éditer est fixé à 10 dans le CCAP au lieu de 20, en marge des prescriptions du point 41 du CCAP-type des Marchés des travaux.

Dans le CCAP

Au lieu de :

ARTICLE 49 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

49.2 Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage.

Lire plutôt :

ARTICLE 49 : EDITION ET DIFFUSION DU MARCHE

49.2 Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage.

- 6- Date et heure de remise des offres et ouverture des offres

Dans les avis en Français et en Anglais et dans le RPAO

Au lieu de :

Dans l'Avis en Français :

13. Remise des Offres:

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de **Mengueme**, Secrétariat Général, au plus tard le **23/01/2026 à 12 heures 00 minute** précises et devra porter la mention suivante :

15. **Ouverture des Offres :**

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle des Conférences de la commune de Mengueme le **23/01/2026 à 13 heures 00 minute** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mengueme, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Dans l'Avis en Anglais:

13. Submission of Offers:

Each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be sent under sealed envelope to the Town Hall of Mengueme, General Secretariat, no later than 01/23/2026 at 12:00 PM sharp and must bear the following statement:

15. Opening of tenders:

The opening of tenders will take place in time in the conference room of the municipality of Mengueme on 01/23/2026 at 13:00 sharp, by the Internal Procurement Commission of the municipality of Mengueme, in the presence of the tenderers or their duly authorized representatives and having full knowledge of the tender for which they are responsible.

Dans le RPAO

Date et heure limites de dépôt des offres :

Les offres seront déposées au plus tard le **23/01/2026 à 12 heures précises**.

Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis aura lieu le **23/01/2026 dès 13 heures** dans la salle des Actes de la Commune de Mengueme et en présence des soumissionnaires.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandaté (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutôt :

Dans les avis en Français et en Anglais et dans le RPAO

Dans l'Avis en Français :

1. Remise des Offres:

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tel**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de **Mengueme**, Secrétariat Général, au plus tard le **27/01/2026 à 12 heures 00 minute** précises et devra porter la mention suivante :

15. Ouverture des Offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps dans la salle des Conférences de la commune de Mengueme le **27/01/2026 à 13 heures 00 minute** précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mengueme, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Dans l'Avis en Anglais:

13. Submission of Offers:

Each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be sent under sealed envelope to the Town Hall of Mengueme, General Secretariat, no later than 27/01/2026 at 12:00 PM sharp and must bear the following statement:

15. Opening of tenders:

The opening of tenders will take place in time in the conference room of the municipality of Mengueme on 27/01/2026 at 13:00 sharp, by the Internal Procurement Commission of the municipality of Mengueme, in the presence of the tenderers or their duly authorized representatives and having full knowledge of the tender for which they are responsible.

Dans le RPAO

Date et heure limites de dépôt des offres :

Les offres seront déposées au plus tard le **27/01/2026 à 12 heures précises**.

Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis aura lieu le **27/01/2026 dès 13 heures** dans la salle des Actes de la Commune de Mengueme et en présence des soumissionnaires.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandaté (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

7- Dans la grille d'évaluation

Au lieu de :

C- MATERIELS (13 critères)

MATERIEL	OUI	NON
TYPE DE MATERIEL		
Une nivelleuse supplémentaire en plus du minimum prioritaire;		
Un compacteur;		
Un camion-benne supplémentaire en plus du minimum prioritaire ;		
Un camion-citerne à eau ;		
Un bulldozer ;		
Une Pelle chargeuse ;		
Une Tractopelle ;		
Un finisher enrobé ;		
Gravillonneur ;		
Un véhicule de liaison pick-up ;		
Une Bétonnière ;		
Une Moto pompe ;		
Matériel de laboratoire géotechnique de base (densitomètre, moule Proctor, dames Proctor, balances, Série de tamis)		
NB : Il faut présenter tout le matériel géotechnique listé entre parenthèse pour mériter le « OUI »		
TOTAL		

F- Capacité financière (01 critère)

Critère	Evaluation		Observations
	Oui	Non	
Le soumissionnaire devra justifier de la possession d'une somme de 300 000 000 (trois cent millions) francs CFA dans son compte bancaire ou une garantie de financement des travaux de ce montant présentée par une banque de 1er ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le MINFI.			

Lire plutôt :

C- MATERIELS (13 critères)

MATERIEL	OUI	NON
TYPE DE MATERIEL		
Une nivelleuse supplémentaire en plus du minimum prioritaire;		
Un compacteur;		
Un camion-benne supplémentaire en plus du minimum prioritaire ;		
Un camion-citerne à eau ;		
Aiguille vibrante ;		
Une Pelle chargeuse ;		
Une Tractopelle ;		
brouettes ;		
Pêles, pioches etc;		
Un véhicule de liaison pick-up ;		
Une Bétonnière ;		
Une Moto pompe ;		
Matériel de laboratoire géotechnique de base (densitomètre, moule Proctor, dames Proctor, balances, Série de tamis)		
NB : Il faut présenter tout le matériel géotechnique listé entre parenthèse pour mériter le « OUI »		
TOTAL		

F- Capacité financière (01 critère)

Critère	Evaluation		Observations
	Oui	Non	
Le soumissionnaire devra justifier de la possession d'une somme de 100 000 000 (cent millions) francs CFA dans son compte bancaire ou une garantie de financement des travaux de ce montant présentée par une banque de 1er ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le MINFI.			

8- Caution de soumission :

Dans les avis en Français et en Anglais et dans le RPAO

Au lieu de :

Dans l'avis en Français :

10. Caution de soumission :

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit Deux Millions Quatre Vingt Dix Mille (2 090 000) francs CFA, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un récépissé de consignation de ladite caution délivrée par la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Dans l'avis en Anglais :

10. Bid Bond:

All offers must be accompanied by a bid deposit of an amount of 2% of the estimated amount, i.e. Two Million Ninety Thousand (2,090,000) CFA francs, issued by a banking institution of the first order or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance and a receipt for the deposit of the said security issued by the Deposit and Consignment Fund.

Dans le RPAO :

Montant de la caution de soumission:

1) Le Soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de 2.090.000 (Deux Millions Quatre Vingt dix Mille) francs CFA délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le ministère en charge des Finances et un récépissé de consignation de ladite caution lesquelles feront partie intégrante de son offre.

Lire plutôt :

Dans l'avis en Français :

10. Caution de soumission :

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 0,5% du montant prévisionnel, soit 1.045.000 (un million quarante-cinq mille) francs CFA, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un récépissé de consignation de ladite caution délivrée par la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Dans l'avis en Anglais :

10. Bid Bond:

All offers must be accompanied by a bid deposit of an amount of 1% of the estimated amount, i.e. One Million fourty-five Thousand (1,045,000) CFA francs, issued by a banking institution of the first order or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance and a receipt for the deposit of the said security issued by the Deposit and Consignment Fund.

Dans le RPAO :

Montant de la caution de soumission:

1) Le Soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de 1.045.000 (un million quarante-cinq mille) francs CFA délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le ministère en charge des Finances et un récépissé de consignation de ladite caution lesquelles feront partie intégrante de son offre.

Aussi ai-je l'honneur de mettre à votre disposition les documents suivants :

- Les études préalables (devis quantitatif et estimatif signé par l'Ingénieur) ;
- La preuve de financement.

Fait à Mengueme, le 21 Janvier 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)



Page 6 sur 6

Ampliations :
-ARMP / JDM
-CIPM/MGME
-CHRONO
-AFFICHAGE